

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 mars 2021**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance:

Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
François Michon (Saint-Luc)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Richard Lachance (Saint-Zacharie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Et est absent à cette séance:

René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2021-03-01**

### **01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-02

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD  
LACHANCE,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 10 FÉVRIER 2021**

### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

**04.02 - RESSOURCES HUMAINES**

**04.02.01 - Politique de télétravail**

**04.02.02 - Adjointe administrative: lettre d'entente**

**04.03 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**04.03.01 - Informations de la directrice générale**

**04.04 - DOSSIER DÉMÉNAGEMENT**

**04.04.01 - Acceptation des plans à 90% et du dépôt sur  
SEAO**

**04.04.02 - Tables pour futur siège social - Salle du conseil  
et salle de réunion**

### **05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**05.01 - Création du Service de développement économique et  
d'un nouvel organigramme**

**05.02 - Renouvellement contrat Passion FM - Chronique de la  
MRC des Etchemins**

**05.03 - Octroi de contrat pour la carte touristique 2021**

### **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

- 06.01** - Intervention du préfet
- 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
  - 07.01** - Dek hockey: Municipalité de Saint-Zacharie
  - 07.02** - Embellissement du coeur villageois: Municipalité de Saint-Zacharie
  - 07.03** - Sculpture monumentale des trois hirondelles des granges: Municipalité de Saint-Magloire
  - 07.04** - Aménagement d'un terrain de soccer: Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
  - 07.05** - Pérennisation des sentiers quad: Municipalité de Saint-Magloire
  - 07.06** - Pérennisation des sentiers quad: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
  - 08.01** - Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro134-20
  - 08.02** - Émission d'un certificat de conformité: résolutions numéro 022-02-2021 et 051-03-2021 de la Municipalité de Lac-Etchemin - PPCMOI
  - 08.03** - Émission d'un certificat de conformité : règlement numéro 01-2021 et règlement de concordance numéro 02-2021 de la Municipalité de Saint-Zacharie
  - 08.04** - Émission d'un certificat de conformité: règlements numéro 14-2020 et 15-2020 de la Municipalité de Saint-Prosper
  - 08.05** - Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de l'ex-ville de Lac-Etchemin
  - 08.06** - Demande de la Municipalité de Sainte-Rose - Redécoupage des affectations agricoles
  - 08.07** - Désignation du signataire des rôles d'évaluation
  - 08.08** - Dépôt du rapport final de M. Éric Lachance: département d'inspection
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
  - 09.01** - Ministère de l'Environnement: mettre fin à la demande de c.a. de 2018 pour l'usine
  - 09.02** - Plan de gestion des matières résiduelles - abroger résolution 2021-02-14
  - 09.03** - Adoption d'un projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé (Article 53.11 LQE)
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
  - 10.01** - Plan de mise en oeuvre 2020 du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins
  - 10.02** - Dossier Cannabis - Modification contrat Agence LENOX
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 11.01** - Plan d'optimisation - Transport Autonomie Beauce-Etchemins
  - 11.02** - Prolongation Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021 (TACA)

- 11.03** - Autorisation signature convention d'aide financière - Programme d'appui aux collectivités (PAC)
  - 11.03.01** - Programme d'appui aux collectivités: À venir - Protocole à signer avec le CJE des Etchemins
  - 11.03.02** - Nomination représentant officiel au Comité de pilotage du Programme PAC
- 11.04** - Programme de soutien aux travailleurs autonomes
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES
  - 12.01** - Autorisation de transfert de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
  - 13.01** - Renouvellement adhésion au CRECA
  - 13.02** - Renouvellement adhésion Chambre de commerce Sainte-Justine
- 14** - DEMANDE D'APPUI
- 15** - CORRESPONDANCE
- 16** - DIVERS
  - 16.01** - Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche de deux conseillers en développement économique
  - 16.02** - Nommer les membres du comité de sélection pour le poste d'ingénieur forestier
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

2021-03-04

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trente-quatre mille deux cent trente-neuf dollars et

soixante-six cents (334 239,66 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

#### **04.02 - RESSOURCES HUMAINES**

2021-03-05

##### **04.02.01 - Politique de télétravail**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire offrir aux employés admissibles au télétravail de concilier leur travail et leur vie personnelle tout en maintenant l'atteinte des objectifs organisationnels;

CONSIDÉRANT QUE la politique a été recommandée par le Comité administratif et déposée au Comité de travail le 3 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte la Politique de télétravail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-06

##### **04.02.02 - Adjointe administrative: lettre d'entente**

CONSIDÉRANT la convention collective 2018-2022;

CONSIDÉRANT QUE Linda Gilbert est une salariée à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE Linda Gilbert est détentrice du titre d'emploi « secrétaire-réceptionniste »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC demande une modification du titre d'emploi de Madame Gilbert en celui d'adjointe administrative avec de nouvelles responsabilités;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte le contenu de la Lettre d'entente numéro 2021-05 et autorise la directrice générale, Madame Dominique Vien, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04.03 - DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **04.03.01 - Informations de la directrice générale**

#### **04.04 - DOSSIER DÉMÉNAGEMENT**

##### **04.04.01 - Acceptation des plans à 90% et du dépôt sur SEAO**

Point d'information.



CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a amorcé au début de l'année 2020 la diffusion d'une chronique à Passion FM visant à faire connaître ses services auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en 2021 l'objectif de la Chronique de la MRC des Etchemins sera de faire découvrir les acteurs entrepreneuriaux et les forces vives du milieu en plus de stimuler l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette initiative est également de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens au territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'octroi d'un contrat d'un an au coût de 5 125 \$ plus taxes à Passion FM pour la diffusion de 26 chroniques de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-10**

### **05.03 - Octroi de contrat pour la carte touristique 2021**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins imprime annuellement 7000 copies de la carte touristique de Tourisme Etchemins pour faire la promotion des attraits de la région;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, la carte touristique n'a pas été imprimée en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des attraits touristiques et que l'accueil des visiteurs dans la région passent notamment par la carte touristique;

CONSIDÉRANT QUE le budget touristique 2021 prévoyait 3 000 \$ pour l'impression de la carte touristique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a confirmé les sommes dédiées à la promotion touristique du territoire dans ses prévisions budgétaires adoptées par la résolution 2020-11-08 lors de la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs firmes locales et régionales ont soumissionné sur ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse a été celle de Renard Solutions Marketing;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'octroi d'un contrat de 2235,00 \$ plus taxes à la firme Renard Solutions Marketing pour la production et l'impression de la carte touristique 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

### **06.01 - Intervention du préfet**

Monsieur Richard Couët a participé à plusieurs comités internes,

rencontre avec la TREMCA, la CADMS, Sûreté du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec.

#### **06.02 - Intervention des membres des comités**

- Madame Martine Boulet, madame Lucie Gagnon et monsieur Christian Chabot ont participé à un Comité technique sur la ruralité.

#### **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

**2021-03-11**

##### **07.01 - Dek hockey: Municipalité de Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le projet « Dek hockey » déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 6 512,79 \$**

**Coût du projet : 48 858,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Zacharie.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-12**

##### **07.02 - Embellissement du coeur villageois: Municipalité de Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le projet « Embellissement du coeur villageois » déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 1 833,92 \$**

**Coût du projet : 2 292,40 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Zacharie.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-13

**07.03 - Sculpture monumentale des trois hirondelles des granges: Municipalité de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Sculpture monumentale des trois hirondelles des granges » déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 9 994,82 \$**

**Coût du projet : 12 493,52 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-14

**07.04 - Aménagement d'un terrain de soccer: Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement d'un terrain de soccer » déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique conditionnellement à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé.

**Somme demandée et accordée: 15 000,00 \$**

**Coût du projet : 18 724,55 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale,

Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-15      07.05 - Pérennisation des sentiers quad: Municipalité de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Pérennisation des sentiers quad » déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 2 000,00 \$**

**Coût du projet : 14 660,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires résiduelles 2016-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-16      07.06 - Pérennisation des sentiers quad: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE  
LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Pérennisation des sentiers quad » déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 2 000,00 \$**

**Coût du projet : 14 660,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires résiduelles 2016-2020 disponibles pour la de Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /  
URBANISME / ÉVALUATION**

Monsieur Mathieu Turcotte, aménagiste, se joint à la rencontre à 18 h 32.

2021-03-17

**08.01 - Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20**

CONSIDÉRANT QUE suite à sa démission, M. Félix Grenier-Coulombe, ingénieur forestier, propose à la MRC d'effectuer l'analyse de demandes d'autorisation de coupes forestières et la préparation de certificats d'autorisations à temps partiel durant l'intérim;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 11 et 13 du règlement 134-20, l'application de ce règlement, incluant la signature et l'émission des certificats d'autorisation, doit être assurée par un fonctionnaire désigné par résolution du Conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine au 3 mars 2021 la nomination de M. Mathieu Turcotte à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-18

**08.02 - Émission d'un certificat de conformité: résolutions numéro 022-02-2021 et 051-03-2021 de la Municipalité de Lac-Etchemin - PPCMOI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le 2 février 2021, par la résolution numéro 022-02-2021, le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suite à une demande qui lui a été adressée à l'égard des lots 3 663 007 et 3 663 008 situés à l'intérieur de la zone 100-F, en bordure de la Route 277;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le 2 mars 2021, par la résolution numéro 051-03-2021, un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suite à une demande qui lui a été adressée à l'égard des lots 3 602 795 et 3 602 796 situés à l'intérieur de la zone 49-CH, en bordure de la Route 277;

CONSIDÉRANT QUE les deux projets (PPCMOI) ont été jugés conformes par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin aux objectifs du plan d'urbanisme et que ces projets respectent les critères d'évaluation inscrits au règlement 121-2012 de la municipalité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions municipales adoptant ces PPCMOI ont été transmises au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC doit émettre un certificat de conformité eu égard au schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER  
TANGUAY,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins entérine les résolutions numéro 022-02-2021 et 051-03-2021 telles qu'adoptées par la Municipalité de Lac-Etchemin et estime que les PPCMOI visés aux présentes sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-19**

**08.03 - Émission d'un certificat de conformité : règlement numéro 01-2021 et règlement de concordance numéro 02-2021 de la Municipalité de Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté, le 1<sup>er</sup> mars 2021, le règlement numéro 01-2021 et le règlement de concordance numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements 01-2021 et 02-2021 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-20**

**08.04 - Émission d'un certificat de conformité: règlements numéro 14-2020 et 15-2020 de la Municipalité de Saint-Prosper**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté, le 1<sup>er</sup> mars 2021, les règlements numéro 14-2020 et 15-2020;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le règlement de zonage et le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements numéro 14-2020 et 15-2020 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-21

**08.05 - Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de l'ex-ville de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Etchemin souhaite obtenir des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation, soit un agrandissement du secteur situé à la continuité de l'avenue Leclerc et de la rue Bisson jusqu'à la rue Industrielle (4<sup>e</sup> avenue projetée);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Etchemin estime qu'elle ne dispose plus d'espaces intéressants pour les promoteurs commerciaux et industriels à l'intérieur de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement a pour objectif de permettre des développements résidentiels, commerciaux et industriels pour au moins une décennie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Etchemin est disposée à évaluer la possibilité de réduire d'autres secteurs pour compenser l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Etchemin demande à la MRC des Etchemins de procéder à la modification du schéma d'aménagement et de développement (résolution numéro 053-03-2021) ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD  
LACHANCE,  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le service d'aménagement de la MRC soit mandaté pour entamer le processus de modification du schéma d'aménagement, et ce sans autre formalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-22**                      **08.06 - Demande de la Municipalité de Sainte-Rose -  
Redécoupage des affectations agricoles**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford d'entreprendre les démarches pour ajouter de nouvelles possibilités de constructions résidentielles en zone agricole en révisant les affectations agricoles (A), agroforestières (AF) et forestières (F);

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir environ trois ans pour effectuer l'ensemble du processus de changement d'affectations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC peuvent vouloir également des modifications à leurs affectations;

CONSIDÉRANT QU'une demande doit être faite pour toutes les municipalités du territoire de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la demande de la municipalité de Sainte-Rose et le début d'une démarche et ainsi donner suite à la requête de Sainte-Rose.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins confie à son service d'aménagement l'examen préliminaire des lieux pour toute la MRC, c'est-à-dire de vérifier la concordance entre le découpage en vigueur au schéma (grandes affectations et îlots déstructurés) et la réalité sur le terrain.

QUE suite à cet examen le Conseil de la MRC statuera sur la pertinence d'entreprendre une révision des grandes affectations du territoire inscrites au schéma d'aménagement et d'adresser une nouvelle demande à portée collective (article 59) auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-23**                      **08.07 - Désignation du signataire des rôles d'évaluation**

ATTENDU l'entente de service signée avec FQM Évaluation foncière;

ATTENDU QUE le directeur du Service de cet organisme sera le signataire des rôles d'évaluation de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

DE nommer monsieur Pierre Huot É.A., signataire des rôles d'évaluation de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-24**                      **08.08 - Dépôt du rapport final de M. Éric Lachance: département  
d'inspection**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a confié un mandat à Lemieux Nolet (résolution numéro 2020-10-08) pour un audit du service d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Lachance a déposé son rapport et que les élus déclarent l'avoir lu et en être satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte le rapport d'audit du service d'inspection et confie à la direction générale l'application des mesures proposées afin d'améliorer la gestion du service d'inspection de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

**2021-03-25**

### **09.01 - Ministère de l'Environnement: mettre fin à la demande de c.a. de 2018 pour l'usine**

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP avait fait une demande de certificat d'autorisation (article 32) au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en août 2018 pour la mise aux normes de l'usine de traitement de boues des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a résilié son contrat avec EXP en février 2020 (résolution 2020-02-12) et que ce projet ne sera pas réalisé tel que déposé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif a été informé de la requête du MDDELCC de fermer la demande de certificat d'autorisation et a recommandé d'accepter la demande de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de travail a été informé et a obtenu toutes les informations nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

D'entériner la confirmation de fermeture de demande de certificat d'autorisation déposée par la firme EXP au nom de la MRC des Etchemins au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ancien MDDELCC).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-26**

### **09.02 - Plan de gestion des matières résiduelles - abroger résolution 2021-02-14**

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 2021-02-14 concernant l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-27**

### **09.03 - Adoption d'un projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé (Article 53.11 LQE)**

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 13 février 2016 et qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de

réviser ce document tous les sept ans ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le conseil de la MRC des Etchemins doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé joint à la présente ;

QU'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soit transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté ;

QUE le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus cinq mois ;

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC des Etchemins rendra publics un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

**2021-03-28**

### **10.01 - Plan de mise en oeuvre 2020 du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'obligation de faire parvenir le rapport annuel du schéma en couverture de risques en incendie de la MRC au ministère concerné avant le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE six actions du plan de mise en oeuvre n'ont pas été remplies par quelques municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins, de par son préventionniste en sécurité incendie, Monsieur Stéphane Royer, a avisé les directeurs incendies et les directions générales des municipalités concernées des détails des non-conformités constatées dans les actions suivantes:

Action #11 - 45% des RCCI ont été effectués 14/31;

Action #12 - des rapports DSI-2003 n'ont pas été faits et envoyés au MSP pour Saint-Louis, Saint-Zacharie et Sainte-Rose;

Action #13 - l'objectif annuel de 20% a été atteint pour Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin et Sainte-Rose;

Action #18 - aucune prévention dans les bâtiments acéricoles n'a été effectuée, car le préventionniste était en arrêt de travail pendant la période de production;

Action #26 - le remplacement du camion de la RISEDE n'a pas été réalisé en 2020 tel que modifié au SCRI;

Action #40 - la force de frappe compilée n'a pas atteint son objectif de 90% (risques faibles et moyens dans le P.U. est de 71%, risques faibles et moyens à l'extérieur du P.U. est de 86% et risques plus élevés est de 67%, peu importe le secteur).

CONSIDÉRANT QU'il est important de mentionner que la responsabilité entière de l'application et des obligations reliées au schéma de couverture de risques en incendie relève de chacune des municipalités du territoire et de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le rapport annuel 2020 du Plan de mise en oeuvre pour l'année 5 et ses annexes en sécurité incendie;

QUE le rapport annuel 2020 du Plan de mise en oeuvre pour l'année 5 et ses annexes soient acheminés au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-29**

**10.02 - Dossier Cannabis - Modification contrat Agence LENOX**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la légalisation du cannabis en octobre 2018 au Canada, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé des sommes aux MRC visant à répondre à leurs besoins liés à la légalisation du cannabis pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins dispose d'un budget de 40 188 \$ disponible jusqu'au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'après cette date, les sommes non utilisées seront retournées au ministère;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a occasionné des délais dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action lié au dossier de la sensibilisation de l'usage du cannabis adopté par le Conseil de la MRC en juillet 2020 par la résolution 2020-07-22 est actuellement mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce dossier, un contrat de 2 425 \$ avait été octroyé à l'Agence LENOX pour des actions promotionnelles;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la mise à jour du plan d'action, il est proposé de modifier cette entente pour convertir les actions promotionnelles en une banque d'heures générale;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence LENOX accepte qu'une banque d'heures générale découlant de cette nouvelle entente puisse être aussi utilisée sur un autre projet de la MRC des Etchemins au moment qui lui conviendra ;

CONSIDÉRANT QUE la signature de cette nouvelle entente annulera celle signée le 9 juillet 2020 par la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la signature d'une nouvelle entente au coût de

2 425 \$ avec l'Agence LENOX pour convertir les actions promotionnelles dans le dossier de la sensibilisation de l'usage du cannabis en une banque d'heures générale;

QUE la signature de cette nouvelle entente annule celle signée le 9 juillet 2020 par la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2021-03-30

### 11.01 - Plan d'optimisation - Transport Autonomie Beauce-Etchemins

CONSIDÉRANT QUE Transport Autonomie Beauce-Etchemins doit déposer son plan d'optimisation pour être admissible au programme d'aide d'urgence au transport collectif de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le plan d'optimisation suivant présenté au Conseil de la MRC des Etchemins:

*Depuis le mois de mars 2020, Transport Autonomie a pris certaines mesures d'optimisation visant à limiter les répercussions anticipées de la pandémie de COVID-19.*

- *Transport Autonomie Beauce-Etchemins a continué d'offrir la même offre de service tant au niveau adapté que collectif, mais avec un personnel réduit dans nos bureaux pour répondre aux appels téléphoniques et faire la répartition des transports aux différents transporteurs. Au mois de mars, lorsque le confinement a débuté nous avons maintenu notre offre de services pour répondre au besoin de la population dans le contexte de la COVID-19.*
- *Le conseil d'administration du Transport Autonomie a renégocié le contrat des minibus à la baisse durant les mois du premier confinement c'est-à-dire du mois d'avril au mois d'août.*
- *Également, certaines mesures supplémentaires s'appliquent pour toutes les situations où le chauffeur est en contact à moins de deux mètres d'un usager, le chauffeur doit obligatoirement porter un masque de procédure médicale de qualité et une protection oculaire (lunettes de protection qui protègent le côté des yeux ou visière), ceci inclut l'ancrage des fauteuils roulants, l'assistance pour entrer et sortir du véhicule, l'aide pour attacher la ceinture et toutes autres activités à moins de deux mètres de la clientèle.*

*Pour la conduite, la protection oculaire n'est pas nécessaire, mais le masque de procédure doit être porté pendant la conduite si une cloison pleine entre les sièges avant et les sièges arrière ne peut être installée pour des mesures de sécurité.*

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine le Plan d'optimisation du Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-31

### 11.02 - Prolongation Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021 (TACA)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA), les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2018 une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2017 par la résolution 2017-10-09 la MRC des Etchemins a consenti à octroyer 10 758 \$ à la TACA dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de trois ans et se termine le 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le solde lié à la réalisation du plan d'action de cette entente est de plus de 100 000 \$;

CONDIDÉRANT QUE la somme résiduelle de la MRC des Etchemins est de 2 421 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite poursuivre son engagement dans le développement du secteur bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,  
ET RÉSOLU

QUE l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021 soit prolongée au-delà du 31 mars 2021 jusqu'à l'épuisement des sommes résiduelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-32

**11.03 - Autorisation signature convention d'aide financière -  
Programme d'appui aux collectivités (PAC)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le Programme d'aide aux collectivités (PAC) en novembre 2020 (résolution numéro 2020-11-28);

CONSIDÉRANT QUE le MIFI a confirmé qu'une aide financière de trente-six mille dollars (36 000 \$) est accordée à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit signer une convention qui prévoit notamment les conditions d'octroi et les modalités du versement de l'aide financière accordée pour le programme PAC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale, madame Dominique Vien, soit et est autorisée à signer ladite convention avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11.03.01 - Programme d'appui aux collectivités: À venir -  
Protocole à signer avec le CJE des Etchemins**

Point d'information.

2021-03-33

**11.03.02 - Nomination représentant officiel au Comité de pilotage du Programme PAC**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec a annoncé le 20 octobre 2020 le Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE le PAC vise à favoriser l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a accepté lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 par la résolution 2020-11-28 que la MRC dépose une demande au PAC pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a mandaté le Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins pour l'embauche d'une ressource qui coordonnera et animera la démarche d'élaboration du plan d'action, sous la supervision de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la démarche d'élaboration du plan d'action comprend la mise en place d'un comité de pilotage composé d'acteurs clés du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine accueille sur son territoire plusieurs personnes immigrantes contribuant au dynamisme et au développement économique des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins délègue monsieur Christian Chabot, maire de Sainte-Justine comme représentant officiel sur le Comité de pilotage formé dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-34

**11.04 - Programme de soutien aux travailleurs autonomes**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

DE procéder au renouvellement de l'offre de service pour la mesure "soutien au travail autonome" entente 2021-2022.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Dominique Vien, soit et est autorisée à signer ladite entente en collaboration avec Services Québec pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12 - AFFAIRES NOUVELLES**

2021-03-35

**12.01 - Autorisation de transfert de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est mandataire de la SAAQ pour le bureau situé à Lac-Étchemin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins délègue ses responsabilités depuis plusieurs années à un sous-mandataire pour opérer ledit bureau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins ne peut pas sous-déléguer à une tierce personne comme elle le fait depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins se retirera de ladite entente, dès que la SAAQ aura signé un contrat de service avec Madame Véronique Nadeau;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le transfert de mandataire de la SAAQ à Madame Véronique Nadeau pour le bureau situé à Lac-Étchemin.

QUE le Conseil continuera d'être mandataire tant que le contrat de service ne sera pas conclu entre la SAAQ et madame Nadeau.

QUE le Conseil autorise madame Dominique Vien, directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour officialiser ledit transfert pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

2021-03-36

**13.01 - Renouvellement adhésion au CRECA**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

DE procéder au renouvellement de l'adhésion de la MRC des Etchemins au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) pour l'année 2021-2022 au montant de deux cents dollars (200 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-03-37

**13.02 - Renouvellement adhésion Chambre de commerce Sainte-Justine**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

DE procéder au renouvellement de l'adhésion de la MRC des Etchemins à La Chambre de Commerce Sainte-Justine pour l'année 2021 au montant de deux cents dollars (200 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**14 - DEMANDE D'APPUI**

**15 - CORRESPONDANCE**

**16 - DIVERS**

**2021-03-38**

**16.01 - Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche de deux conseillers en développement économique**

CONSIDÉRANT QUE deux postes de conseillers en développement économique ont été affichés;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection doit être formé pour faire l'analyse des curriculum vitae reçus et procéder aux entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC nomme monsieur le maire Camil Turmel, la directrice générale Dominique Vien et madame Zoé Couture membres du Comité de sélection pour les postes de conseillers en développement économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-39**

**16.02 - Nommer les membres du comité de sélection pour le poste d'ingénieur forestier**

CONSIDÉRANT QU'un poste d'ingénieur forestier a été affiché;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection doit être formé pour faire l'analyse des curriculum vitae reçus et procéder aux entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE  
LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC nomme monsieur le maire Richard Couët, la directrice générale Dominique Vien et l'aménagiste Mathieu Turcotte membres du Comité de sélection pour le poste d'ingénieur forestier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-03-40**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

RICHARD COUËT  
PRÉFET

---

DOMINIQUE VIEN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE